Cinquante troisième année. - N° 126 A Mercredi 3 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 289

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE QUIMPER

Ventes et cessions

393 477 542 RCS Quimper.
CDK TECHNOLOGIES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 80000 EUR.
Adresse : Port la Forêt, 29940 La Forêt Fouesnant.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Lorient du 25 juin 2019 La société KEROMAN TECHNOLOGIES, SAS au capital de 103.000 €, dont le siège social est à Lorient (56100) - Boulevard Ingénieur Verrière - Port de Pêche Lorient Keroman, immatriculée au RCS de Lorient sous le numéro 495 017 352, Et la société CDK TECHNOLOGIES, SAS au capital de 80.000 €, dont le siège social est à La Forêt Fouesnant (29940) - Port La Forêt, immatriculée au RCS de Quimper sous le numéro 393 477 542, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société CDK TECHNOLOGIES par la société KEROMAN TECHNOLOGIES. Aux termes de ce projet, la société CDK TECHNOLOGIES apporterait tous les éléments de son actif évalué à 4.072.196 € et de son passif évalué à 2.783.100 €, soit un apport net de 1.289.096 €. Cet apport serait rémunéré par la création de 1.523 actions, soit une augmentation de capital de 152.300 €. Il en ressort une prime de fusion de 1.136.796 €. Trente-quatre actions de la société CDK TECHNOLOGIES seraient échangées contre cent douze actions de la société KEROMAN TECHNOLOGIES. Toutes les opérations effectuées par la société CDK TECHNOLOGIES depuis le 1er janvier 2019 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société KEROMAN TECHNOLOGIES. La société CDK TECHNOLOGIES sera dissoute de plein droit sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société concernée dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à la fusion dans le délai de 30 jours à compter de la présente insertion. Le projet de fusion a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Quimper le 28 juin 2019 et au greffe du Tribunal de commerce de Lorient le 28 juin 2019..